

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009
- Compte Rendu -

ORDRE DU JOUR

- ✓ Intervention du responsable des brigades de gendarmerie de Satillieu & St Félicien
- ✓ Point sur l'étude préliminaire pour la rénovation de la **STEP** (**ST**ation d'**EP**uration)
- ✓ Point d'avancement sur le **PLU** (**Plan Local d'Urbanisme**) ;
- ✓ Information sur la **CCVA** (**Communauté de Communes du Val d'Ay**)
- ✓ Information sur le SIVU de l'Ay
- ✓ Information sur le **SDE** (**Syndicat Départemental de l'Energie**) et l'éclairage public
- ✓ Information sur la filière bois
- ✓ Délibération pour l'extension du périmètre de l'opération façades
- ✓ Délibération pour modifier la répartition des charges de chauffage de l'immeuble « LA POSTE »
- ✓ Délibération sur les tarifs communaux applicables au 01/01/2010 : camping, gîtes, location de salles etc.
- ✓ Délibération pour le renouvellement du statut de commune touristique
- ✓ Délibération pour une convention de prestation de services donnant mandat à la CCVA pour les travaux sur la voirie communale
- ✓ Délibération pour la modification de la taxe d'habitation et des taxes foncières
- ✓ Délibération pour un emploi CDD en contrat CAE et choix de la personne
- ✓ Questions diverses

MEMBRES PRESENTS (à l'ouverture de la séance à 20h03)

Jean-François COUETTE (Maire)

Raymond BORDAS (1^{er} adjoint)

Joseph ALBORGHETTI (2^{ème} adjoint)

Nathalie DESGRAND-FOUREZON (3^{ème} adjointe) (arrivée à 20h18 durant l'intervention de la gendarmerie)

Didier CHIEZE

Nicolas COSTECHAREYRE

Martine DEYGAS-POINARD

~~Thierry FANGET~~ (absent excusé – pouvoir donné à Jean-François COUETTE)

Philippe GUIRONNET

~~Bernard PIPAZ~~ (absent excusé – pouvoir donné à Didier CHIEZE)

Daniel POINARD

Secrétaire de séance : Raymond BORDAS

(Vérification du quorum : 9 personnes + 2 pouvoirs donc 11 voix)

Validation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal (celui du 23/02/2008) : aucune remarque.
Information sur le remplacement pour raison médicale de la secrétaire de mairie, Mme Corinne MEALLIER, jusqu'au 26 avril 2009, par Mme Sandrine BOUVET.

I RESUME DE L'INTERVENTION DU COMMANDANT DE GENDARMERIE, M. ALLARD

- Un très gros secteur à gérer avec deux cantons représentant une superficie d'environ 30.000 Ha.
- Deux équipes de six gendarmes.
- La gendarmerie de Satillieu est ouverte tous les jours et celle de St Félicien le matin.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

- Compte Rendu -

- Bien évidemment les gendarmes peuvent intervenir 24h/24h via le 17.
- Des patrouilles sont organisées de nuit.
- La délinquance sur Lalouvesc est faible 3 délits en 2007, 4 en 2008 (principalement des cambriolages dont un résolu).
- La délinquance est plutôt concentrée sur le plateau du Vivarais (Ardoix, Quintenas, St Romain d'Ay ...) avec des « raids » organisés depuis la vallée du Rhône.
- Les gendarmes interviennent aussi ponctuellement à la demande pour les rallyes automobiles, cyclistes ou autres manifestations sportives.
- Les arrêtés municipaux sont une manifestation de la volonté municipale que les gendarmes se doivent de faire appliquer ; une campagne de sensibilisation avec des formulaires qui seront placés sur les pare-brises va être réalisée sur Lalouvesc.
- Les gendarmes remercient la CCVA pour les travaux de rénovation de la toiture de la gendarmerie de Satillieu.
- Les gendarmes souhaiteraient être classés brigade de « montagne » afin de pouvoir bénéficier d'uniforme et de véhicules adaptés aux conditions hivernales des villages en altitude ...

II ETAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS

2.1 Etude préliminaire pour la rénovation de la STEP

Présentation du rapport de « PÖYRY environnement », société mandatée pour l'étude préliminaire.

Le 23 mars 2009, la société PÖYRY nous a fait une présentation technique des solutions possibles sur le site de Lalouvesc. Conformément à notre demande, trois cas de figure ont été étudiés :

1. Maintien de la station actuelle et mise hors-gel de l'installation pour un fonctionnement toute l'année
2. Mise en place d'une sous-station pour l'hiver
3. Refonte complète de la station actuelle

Solution N°1

- Station vieillissante ; toutes les stations des années 70 sont aujourd'hui en cours de remplacement
- Nécessité d'avoir un apport de chaleur (chauffage)
- Structure de couverture importante et devant résister au poids de la neige

Solution N°2

- Deux filières à gérer : très compliqué

Solution N°3 (elle peut s'appliquer à la sous station)

- Filtres plantés de roseaux : problème de tenue au gel, d'exposition au soleil et de travaux de terrassement très importants.
- Système de bio-disques : compact mais nécessite un bassin de décantation et un groupe électrogène de secours.
- Système de bassin de décantation SDR : compact mais pilotage complexe.

Conclusion provisoire : la solution bio-disques semblerait la plus adéquate.

Dans tous les cas, il faudra trouver une solution pour la dégradation du phosphore à un taux d'abattement satisfaisant. La solution la plus simple est de se servir du terrain pour filtrer et faire consommer par des végétaux le phosphore. Mais, en hiver, le procédé ne permettra pas d'avoir le même abattement qu'en Eté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

- Compte Rendu -

Le rapport définitif de PÖYRY sera remis à la mi-avril avec un chiffrage grossier des différentes solutions aussi bien en matière de coût d'investissement que de coût d'exploitation. Après la prise de connaissance de ce rapport, une décision devra être prise par notre collectivité afin de ne retenir qu'une seule solution. Elle sera présentée aux représentants de l'Etat (La Préfecture). Ensuite, l'appel d'offre pour l'étude sera lancé.

2.2 Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

- Résumé de la commission PLU du 27 février 2009 (voir compte-rendu PLU N°11).
- Résumé de la rencontre avec les responsables de « la Vie Tara » le 12 mars 2009 : ils se déclarent favorables au projet de rendre constructible leurs deux parcelles situées au nord de leur bâtiment Tara et ils sont également prêts à travailler avec la municipalité pour coordonner ce projet.
- Résumé de la commission PLU du 27 mars 2009 (voir compte-rendu PLU N°12).

3.3 Autres projets

- La consultation de bureaux d'études pour le diagnostic sur notre réseau d'eau potable a été lancée le 13 mars 2009 ; clôture des candidatures le jeudi 30 avril 2009 à 16h00.
- Le dossier de demande de subvention pour les gîtes présenté le 24 mars 2009 en commission tourisme à l'Ardèche Verte a été accepté.
- Le dossier de demande de subvention, d'une part, pour une borne de servitudes pour camping-cars, et d'autre part, pour le ré-aménagement de l'aire de pique-nique de Grand-Lieu a été présenté le 24 mars 2009 en commission tourisme, à l'Ardèche Verte, et a été accepté.

III COMPTE-RENDU DE DIVERSES REUNIONS EXTERIEURS

3.1 Communauté de Commune du Val d'Ay

Résumé de la réunion CCVA du 26 mars 2009 : vote du budget primitif 2009

- La marge d'autofinancement se réduit.
- Acquisition de deux remorques pour le centre de revalorisation du Mézaillon dont une sera mise à dispositions des élus et des employés municipaux pour aider les personnes n'ayant pas les moyens de se rendre au centre.
- Refus pour l'instant d'octroyer un mi-temps supplémentaire à l'Office du Tourisme cantonal ; un tour de table avec les hébergeurs du canton sera organisé pour évaluer les besoins en terme d'animations cantonales.

3.2 SIVU Ay-Ozon

Compte rendu réunion Comité Syndical SIVU de l'AY du 10/03/2009.

1. les comptes administratifs et de gestion 2008 du SIVU et du SPANC ont été approuvés à l'unanimité.
2. la commission budgétaire a fait les propositions suivantes dans le cadre du budget 2009 :
 - prendre en compte la nouvelle population légale au 1^{er} janvier 2009, 12 377 habitants contre 10 967.
 - Ne pas augmenter les indemnités des élus (Présidente et vice-présidents).
 - Remettre à jour la liste de la population non raccordée à l'assainissement collectif. 140 usagers à supprimer : soit un manque à gagner de 8 000 € pour le SIVU. Aussi, l'idée d'une participation des communes pour « réajustement » est avancée. Les listes correspondantes ont été transmises aux mairies.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

- Compte Rendu -

Comité Syndical du 23/03/2009.

1. Les budgets primitifs SIVU et SPANC ont été approuvés à l'unanimité.
2. La copie d'une lettre transmise à la Communauté de Communes de Saint Félicien a été remise aux délégués : proposition de travailler en commun pour le SPANC dans le cadre de la 2^{ème} phase à partir de 2009.
3. Le maire de Quintenas et son Conseil souhaitent qu'un nouveau calcul des cotisations soit réalisé d'une part, en ne tenant pas seulement compte de la population et, d'autre part, en ne répartissant pas certaines charges qui ne concerneraient pas sa commune.

Un débat s'est engagé :

- Syndicat veut dire solidarité,
- Le SIVU fournira des données chiffrées lors du prochain Comité Syndical,
- De toutes façons, des changements ne peuvent être apportés que si les statuts sont modifiés, modifications approuvées par chacun des conseils municipaux correspondant au territoire du SIVU.

Comité de pilotage des études préalables.

Réunion à SARRAS le 31 mars à 17h00 en présence des maires : présentation et validation des fiches-actions pour les bassins AY/OZON. Lalouvesc est concernée : la « nouvelle » STEP devra répondre à l'objectif de qualité « bonne » notamment pour ce qui concerne le taux des phosphates qui est à abaisser.

3.3 Syndicat Départemental de l'Energie (S.D.E.)

Résumé de la réunion du 10 mars 2009 : adoption du compte-administratif 2008 et vote du budget primitif 2009

- Budget SDE sain. Attention cependant à l'engagement de dépenses supérieures aux crédits depuis plusieurs années : à corriger.
- Politique d'éclairage public : vers des ampoules basses consommation - Pose d'horloges astronomiques : faible gain de l'ordre de 5% ; il vaut mieux couper durant une large plage horaire la nuit ; déjà expérimenté à Romans -Lalouvesc devrait être une commune pionnière sur ce sujet en Ardèche.
- Demande de raccordement pour nouvelle construction à Bellevue et demande de devis pour sous-traiter éventuellement au SDE notre éclairage public (il s'agit de comparer les coûts avec notre prestataire actuel).

3.4 Filière bois

Résumé de la visite à la Chapelle-en-Vercors le 14 mars 2009

- Difficulté de mettre en place une plate-forme bois (et forcément à l'échelle d'un canton ou de plusieurs).
- Le faible coût du pétrole aujourd'hui limite la rentabilité à court terme du bois énergie ; mais, il reste rentable sur le long terme car indépendant du pétrole et des fluctuations des marchés financiers .

Résumé de la journée filière bois 26 mars 2009

- Une structure et une coordination entre les différents acteurs en Région Rhône-Alpes ont été mises en place.
- Passer par « Pôle-Energie » et « Fibois » pour évaluer la faisabilité des projets publics ou privés.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009
- Compte Rendu -

IV DELIBERATIONS

4.1 Délibération pour l'extension du périmètre de l'opération façades

Initialement le périmètre de l'opération façades était limité à la rue principale du village, c'est à dire la rue des Cévennes et la rue des Alpes. Les propriétaires du Bar du Lac ayant manifesté un très vif intérêt pour participer à l'opération façades, M. le Maire demande à ce que le Bar du Lac soit rattaché au périmètre de cette opération.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve l'extension du périmètre de l'opération façades au Bar du Lac

4.2 Délibération pour modifier la répartition des charges de chauffage de l'immeuble « LA POSTE »

M. le maire rappelle qu'il lui a été demandé, par la locataire de l'appartement de la Poste, Mme GACHE, de s'expliquer sur la brutale augmentation des charges de chauffage en 2008.

Un premier courrier, daté du 12 février 2009, a été adressé à Mme GACHE. Ce courrier fait état de l'augmentation des charges de chauffage en se basant sur la consommation réelle et sur le prix du fioul en 2008. Le mode de calcul se base sur une délibération du Conseil Municipal en date du 17 janvier 2005. Cela conduirait, pour l'année 2008, à augmenter de 80€ à 216€ la charge mensuelle pour le chauffage

Suite à ce courrier, Mme GACHE a considéré que cette augmentation était disproportionnée et a contesté le mode de calcul de répartition des charges de chauffage dont elle n'avait pas eu connaissance lors de la signature du bail.

M. le maire propose alors un nouveau calcul des charges qui lui semble plus juste après avoir avec l'un de ses adjoints de nouveau mesuré les volumes respectifs de l'appartement de la Poste et du local commercial de la Poste.

Tableau de calcul des volumes chauffés

Désignation	Volume (ancien calcul)	Volume (nouveau calcul)	Remarque
Bureau de Poste	428,89 m ³	418 m ³	Chauffé
Appartement	297,00 m ³ (1)	297 m ³	Chauffé
Annexes :	211,30 m ³ (1) 508,30 m ³ (1)	Non comptabilisé	Non chauffé
Escalier			Non chauffé
Couloir			Non chauffé
Sous-Sol			Non chauffé
Garage			Un radiateur inutilisé

(1) La délibération du 17/01/2005 prévoyait un volume de 508,30m³ pour l'appartement de Mme GACHE

Par ailleurs, M. le Maire a également étudié la mise en place d'un système de mesure calorimétrique séparé pour le logement de la Poste et le local commercial. Cette solution est relativement onéreuse (de l'ordre de 5.000€). Mais, de plus, elle n'est pas applicable au bâtiment de la Poste dont le réseau de chauffage n'a pas été conçu en séparatif.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve le nouveau calcul des charges de chauffage dans l'immeuble « La Poste » (cette décision annule et remplace la délibération du 17 janvier 2005)

Un avenant concernant ce nouveau mode de calcul sera annexé au bail. Il y sera mentionné que le volume des annexes, non chauffé, n'est pas comptabilisé. Le radiateur du garage inutilisé sera condamné.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009
- Compte Rendu -

4.3 Délibération sur les tarifs communaux applicables en 2010

Compte-tenu des délais nécessaires à l'application des tarifs et également des difficultés économiques en 2009, il convient dès à présent de se préoccuper de la tarification à appliquer en 2010.

	Ancien tarif	Nouveau tarif (2010)
Gîtes communaux :		
<u>Route d'Annonay</u> PIALORSA SITELLE	Week-end 120€ et 85€ 295€HS-270MS€-240BS€/sem. 240€HS-220€MS-185€BS/sem.	Week-end 125€ et 90€ 300€HS-275€MS-240€BS/sem. 245€HS-225€MS-185€BS/sem.
<u>Route de St Félicien</u> Les Genêts et les Airelles <u>CAC</u> Salle polyvalente Gîte d'étape	Week-end 120€ 295€HS-270MS€-240BS€/sem. NR325€-R170€-A68€ 7,00€ par nuit et par personne	Week-end 130€ 300€HS-275€MS-240BS/sem. NR300€-R170€-A70€ Inchangé
Camping :		
Tente	2,40€ - 1,80€ - 1,20€/jour	2,45€ - 1,85€ - 1,25€/jour
Caravane	2,60€/jour	2,65€
Mobil-Home	De 200€ à 300€ /semaine	Inchangé
Type 1		
Type 2		
Type 3		
Voiture	1,65€/jour	1,70€/jour
Raccord Eau/Electricité	3,20€/jour	3,20€/jour
Garage	3,70€/jour HS - 0,60€/jour BS	3,75€/jour HS - 0,65€/jour BS
Tennis	5,50€/heure	Inchangé
Mini-golf	2,40€ - 1,60€	Inchangé
Droits de place :		
Marché	0,50€/ml + 1€ élec ½ journée	0,60€/ml+1€ élec ½ journée
Domaine public	5€/mètre linéaire	5,50€/mètre linéaire
Concessions dans les cimetières		
Surface 2,5m ²	212€	222€
Surface 5 m ²	422€	443€
Raccordement aux réseaux		
Assainissement	700€	735€
Eau potable	525€	550€
Eau pluviale (<i>projet</i>)	Néant	Néant
Electrique (<i>projet</i>)	Néant	Néant
Téléphonique (<i>projet</i>)	Néant	Néant
Fibre optique (<i>projet</i>)	Néant	Néant

Légende :

HS Hors Saison – MS Moyenne Saison – BS Basse Saison
 NR Non résident – R Résident – A Association

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve la nouvelle grille tarifaire

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009 - Compte Rendu -

4.4 Délibération pour le renouvellement du statut de commune touristique

Une réforme des communes touristiques et des stations classées est entrée en vigueur le 3 mars 2009. Elle s'appuie sur la loi du 14 avril 2006 article 7 portant diverses dispositions relatives au tourisme, complété par un décret du 2 septembre 2008 et un arrêté interministériel du même jour.

La dénomination de commune touristique est à renouveler tous les cinq ans. Trois conditions cumulatives doivent être remplies :

- La commune doit disposer d'un office de tourisme classé (communal ou intercommunal) compétent sur le territoire de la commune,
- La commune doit organiser en période touristique des animations dans les domaines culturel, artistique, gastronomique ou sportif,
- La commune doit disposer d'une capacité d'hébergement d'une population non permanente minimale (15% pour les communes < 2000 habitants).

Afin de permettre aux communes touristiques de s'adapter aux nouvelles exigences, il est prévu une période transitoire avec un formalisme simplifié. Très succinctement, il suffit d'avoir un OT sur la commune et de délibérer en mentionnant que les deux autres critères sont remplis. Par la suite, en plus de la délibération du Conseil Municipal, il faudra transmettre un dossier (justifiant que les critères sont remplis) en Préfecture ; celle-ci devra alors émettre un arrêté préfectoral sur le classement de la commune dans les deux mois. L'absence de réponse équivaudra à un refus.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve le renouvellement du statut de commune touristique en considérant que la commune de Lalouvesc remplit bien les trois critères de sélection relatifs à ce classement.

4.5 Délibération pour une convention de prestation de services donnant mandat à la CCVA pour les travaux sur la voirie communale

La CCVA n'ayant compétence, à ce jour, qu'en matière de voirie communautaire, définie lors du transfert de charges à la création de la CCVA, les communes qui souhaitent faire réaliser la maîtrise d'ouvrage par la CCVA de leurs travaux de voirie communale doivent délibérer de ce fait chaque année.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal donne mandat à la CCVA en 2009 pour les travaux de voirie communale.

4.6 Délibération pour la modification de la taxe d'habitation et des taxes foncières

<i>Désignation</i>	<i>Taux 2007</i>	<i>Taux 2008</i>	<i>Taux 2009</i>	<i>Ecart 2008/09</i>	<i>Nation</i>	<i>Départ.</i>
Taxe d'habitation	7,00%	7,14%	7.28%	+2,00%	14,57%	10,94%
Taxe foncière (bâti)	16,04%	16,36%	16,56%	+1,22%	18,74%	16,56%
Taxe foncière (non bâti)	65,45%	66,72%	68,00%	+1,92%	44,81%	70,62%

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

- Compte Rendu -

Délibération : 1 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve les nouveaux taux pour 2009.

4.9 Délibération pour un emploi CDD en contrat CAE et choix de la personne

Considérant que le Conseil Municipal va être amené à discuter du profil et de la personnalité de différentes personnes et afin de respecter les dîtes personnes, M. le Maire demande le huis-clos pour la dernière délibération concernant l'embauche d'une personne en contrat CCD type CAE.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve le huis-clos.

Résumé de la partie pouvant être rendue publique :

- Rappel : Lors du précédent Conseil Municipal, un accord de principe du Conseil Municipal avait été donné pour embaucher un CAE, pour une période de six mois, afin de faire face au surcroît de travail estival.
- Présentation du profil des candidats rencontrés et retenus.
- Présentation du coût du contrat suivant le profil de la personne retenu.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve l'embauche en contrat CAE de Monsieur Eric BONNEFOY à 26h/semaine avec une aide à 65% et ce pour une durée de six mois et un jour à partir de la mi-avril 2009.

V QUESTIONS DIVERSES

6.1 L'Ardéchoise

- La course repasse par Lalouvesc le mercredi 17 juin 2009 ; premier passage à Lalouvesc vers 10h20 et dernier passage vers 18h40
- Un appel aux bénévoles est lancé pour animer le village durant les passages
- Il faudrait décorer la rue principale aux couleurs de l'Ardéchoise : jaune et bleu
- Réunion d'information le lundi 6 avril 2009 au CAC à 20h00
- Aide financière de la mairie et de la Région Rhône-Alpes

6.3 Lecture d'un courrier reçu concernant l'école

Ce courrier émanant de deux familles habitant le village et dont les enfants sont scolarisés en dehors de la commune était un commentaire sur le vote de la subvention pour le sou des écoles de Satillieu lors du dernier Conseil.

6.4 Demande de mise en place d'un mur de soutien dans le hameau du Besset

Il n'y pas d'objection à la demande d'un particulier pour la construction d'un mur de soutien le long de la voie communale dans le hameau du Besset, mais le Conseil Municipal émet le même avis que M. le maire sur le fait, que jusqu'à preuve du contraire, un fossé bordant une voie communale fait partie intégrante de la dite voie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009 - Compte Rendu -

6.4 Lecture d'un courrier de l'Hôtel de la Poste

Lecture d'un courrier de M. Yves DEYGAS, propriétaire du Restaurant de la Poste, faisant part des inondations récurrentes de sa cave par forte pluie.

Remarques des conseillers :

- Problèmes similaires à différents endroits du village
- Cave sous le niveau des réseaux eaux pluviales et assainissement
- Opération non inscrite au budget 2009
- Vérifier la faisabilité technique et établir le coût avant toute décision de travaux

6.5 Lecture d'un courrier de la pharmacie

Lecture par le 1^{ier} adjoint d'un courrier de la titulaire de la pharmacie demandant un nouvel emplacement pour son enseigne pharmaceutique car elle estime que celle-ci est très peu visible depuis la route.

M. le maire étant partie prenante dans cette affaire ne prend pas part au débat afin d'éviter tout conflit d'intérêt. La discussion est alors menée par le 1^{ier} adjoint.

Après discussion, le Conseil Municipal ne voit pas d'inconvénient sous réserves que : la croix soit de faibles dimensions, qu'elle soit positionnée sur le mat signalétique à côté de la Fontaine St Régis et qu'une photo-montage lui soit présenté avant toute mise en place.

M. le 1^{ier} adjoint est chargé de communiquer la réponse à la titulaire de la pharmacie.

VI AGENDA

- **Réunion publique pour la préparation de l'Ardéchoise le 6 avril 2009 à 20h00 au CAC**
- Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Publique le 23 avril 2009 à 09h00 à Satillieu
- Réunion de la commission PLU le vendredi 24 avril 2009
- **Rallye Automobile d'Annonay le 25 avril 2009**
- Date du prochain Conseil Municipal : 11 mai 2009 (*sous réserve*)
- **Réunion publique sur le PLU au CAC le mardi 19 mai 2009 à 20h00**

(Clôture de la séance à 23h30)